



## **COMMUNIQUÉ**

### **Protection des sites remarquables**

### **Protection des espèces animales et végétales**

## **Les fondamentaux du ministère de l'écologie gravement menacés !**

Alors que l'attention n'a jamais été aussi forte pour le patrimoine culturel, illustrée par les réactions à l'incendie de Notre-Dame-de-Paris, et pour le patrimoine naturel et la biodiversité, avec le récent rapport alarmiste de la plateforme intergouvernementale sur la biodiversité (IPBES), le gouvernement conduit une politique de neutralisation des outils de protection qui ont fait leurs preuves depuis des décennies.

En ligne de mire, les procédures relatives à la protection des sites classés et des espèces animales, végétales et des habitats naturels.

La première porte sur les sites artistiques, historiques, scientifiques, légendaires ou pittoresques, la seconde sur la biodiversité rare ou menacée. Il s'agit de protections fortes et complémentaires, absolument nécessaires pour assurer la conservation d'un patrimoine remarquable mais fragile, exposé à des pressions importantes (aménagement, travaux, publicité...). Ces deux dispositifs ont en commun de recourir à l'échelon national pour garantir une décision rigoureuse concernant les opérations susceptibles de porter atteinte à ce patrimoine.

#### **Deux projets de décrets visent à supprimer le recours à l'échelon national pour transférer la décision au préfet.**

Les préfets sont inévitablement soumis à des pressions locales importantes et il est toujours difficile de dire non à un projet d'aménagement. Le caractère fort d'une protection de long terme a un sens. Or, il suffit souvent d'une seule décision administrative pour altérer définitivement ou détruire ce patrimoine commun.

#### **Ce qui est en jeu : faciliter et accompagner les projets en s'affranchissant des impératifs de protection de l'environnement !**

Les agents du ministère de la Transition écologique et solidaire (MTES) en charge de ces politiques, professionnels fortement impliqués, sont aujourd'hui très inquiets : le MTES ne sera plus le garant de politiques fondatrices qui sont au cœur de son action. S'y ajoutent la réduction des effectifs, des missions de l'Etat et autres réformes de la Fonction publique.

Peu connue des citoyens, l'action des services locaux de l'Etat est pourtant déterminante, en particulier pour les décisions environnementales toujours bien mal assumées par les décideurs. Les messages gouvernementaux affirment qu'il y a prise de conscience et que la biodiversité est la Préoccupation de nos dirigeants mais la réalité est toute autre.

Le Sne-FSU soutient pleinement les agents concernés. Céder à de telles facilités ne peut qu'ancre la conviction de l'inconséquence totale des pouvoirs publics. Vitale et urgente, la transition écologique exige un ministère en charge de l'environnement exemplaire de par ses actes, bien au-delà des seuls affichages et discours actuels.

**Le Sne-FSU demande à François De Rugy d'abandonner ces projets.**

Les Lilas, le 15 mai 2019

#### **Contact presse :**

Jean Luc GIRARD – 06 23 44 59 79

#### **liens utiles :**

[Courrier du 30 avril 2019 – sites classés](#)

[Courrier du 17 mai 2019 – espèces protégées](#)